

RAPPORT N° 06/4-36
au Conseil Municipal

OBJET

**TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE
TRANSFERT DE GARANTIES DE PRETS**

Aux termes d'un Protocole intervenu à Saint-Denis les 26 et 27 décembre 2005, l'ensemble des actionnaires de la Société d'Economie Mixte de PROMotion immobilière (SEMPRO), qui avaient sollicité la Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR), ont conclu avec cette dernière un accord dont les traits essentiels sont les suivants :

- retrait de l'intégralité des actionnaires privés du capital de la SEMPRO ;
- après retrait, prise de contrôle de la SEMPRO par la SHLMR au plus tard le 30 juin 2006.

Ainsi, la SHLMR deviendra propriétaire et gestionnaire du parc locatif, actuellement propriété de la SEMPRO.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), financeur d'élection du logement locatif, qui avait cessé ses concours auprès de la SEMPRO a été sollicité par même courrier.

L'analyse faite par les services respectifs de la SHLMR et de la SEMPRO sur l'endettement de la SEMPRO fait apparaître que la Commune a donné sa garantie à la SEMPRO au titre des prêts suivants :

Programme OLYMPIADES

CDC

Contrat n° 269801 du 1er octobre 1990

Montant 2 644 685,55 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme PARALLELES

CDC

Contrat n° 277935 du 23 octobre 1991

Montant 6 255 604,56 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme ASTROLABE

CDC

Contrat n° 279560 du 26 décembre 1991

Montant 2 938 446,27 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme LES CYTISES

CDC

Contrat n° 439316 du 30 novembre 1994

Montant 2 433 799,47 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme FLAMBOYANTS

CDC

Contrat n° 450717 du 12 septembre 1995

Montant 1 381 080,62 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

RAPPORT N° 06/4-36

Programme CHOKAS

CDC

Contrat n° 462134 du 17 juillet 1996

Montant 3 166 918,72 € en 32 échéances annuelles au taux de 2,00 %

Programme BENJOINS

CDC

Contrat n° 465425 du 29 octobre 1996

Montant 2 151 037,03 € en 32 échéances annuelles au taux de 1,60 %

Garantie de la Caisse de Garantie du Logement Social

LES MANGUIERS

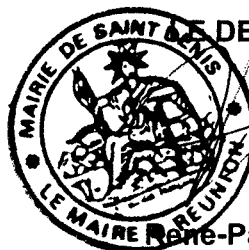
Contrat de prêt DEXIA n° MON202689EUR/0205864 en date du 7 octobre 2002

Montant 3 953 251,48 € sur 17 ans au taux EURIBOR 12 mois majoré de 0,75 % avec option de passage à taux fixe

Compte tenu de cette situation, la SHLMR demande le transfert à son profit des garanties initialement accordées à la SEMPRO. Il est aussi à noter que la confidentialité est de mise jusqu'à la clôture définitive des opérations de transfert.

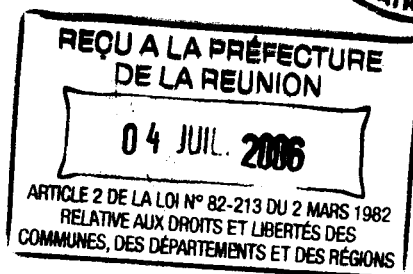
Je vous demande donc d'approuver le transfert proposé par la SHLMR des garanties accordées à la SEMPRO pour les contrats indiqués ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 06/4-36
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006**

OBJET

**TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE
TRANSFERT DE GARANTIES DE PRETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-36 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le transfert à la SHLMR des garanties initialement accordées à la SEMPRO pour les contrats de prêt indiqués ci-dessous :

Programme OLYMPIADES

CDC

Contrat n° 269801 du 1er octobre 1990

Montant 2 644 685,55 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme PARALLELES

CDC

Contrat n° 277935 du 23 octobre 1991

Montant 6 255 604,56 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme ASTROLABE

CDC

Contrat n° 279560 du 26 décembre 1991

Montant 2 938 446,27 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme LES CYTISES

CDC

Contrat n° 439316 du 30 novembre 1994

Montant 2 433 799,47 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

DELIBERATION N° 06/4-36

Programme FLAMBOYANTS

CDC

Contrat n° 450717 du 12 septembre 1995

Montant 1 381 080,62 € en 34 échéances annuelles au taux de 3,03 %

Programme CHOKAS

CDC

Contrat n° 462134 du 17 juillet 1996

Montant 3 166 918,72 € en 32 échéances annuelles au taux de 2,00 %

Programme BENJOINS

CDC

Contrat n° 465425 du 29 octobre 1996

Montant 2 151 037,03 € en 32 échéances annuelles au taux de 1,60 %

Garantie de la Caisse de Garantie du Logement Social

LES MANGUIERS

Contrat de prêt DEXIA n° MON202689EUR/0205864 en date du 7 octobre 2002

Montant 3 953 251,48 € sur 17 ans au taux EURIBOR 12 mois majoré de 0,75 % avec option de passage à taux fixe

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUIN 2006**

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE • PAUL VICTORIA

